

Publié le 12 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241209-2024081-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/075

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 09/12/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
04/12/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 15

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, DUMORTIER, PONS.

Procurations de vote : 4

Thomas HOUSSIN à François PONS, Sébastien COUDRY à Patrice MOUTON, Jean-Pierre LORY à Marine PRALON, Damien LAPOUGE à Martine DELESSARD

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Geneviève SIMON BOUVRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE
CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE STERILISATION DES CHATS
ERRANTS**

Rapporteur : Brigitte TANNIERES

Par délibérations du 14 novembre 2022 puis du 13 novembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention concernant la réalisation de campagnes d'identification et de stérilisation des chats ainsi que la prise en charge des premiers soins aux animaux accidentés avec l'association Nala Mystic et Compagnie (NMC) et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guilleroy.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au renouvellement de la convention et autorise Monsieur le

Publié le 12 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241209-2024081-DE

Berger
Levrault

Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune, l'association NMC Thise et la clinique vétérinaire SCP de vétérinaires Martin, Poux Neault et Guillerey.

Fait et délibéré, le 9 décembre 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

